

Communiqué de presse

18 juin 2025

RE2020 : cinq fédérations alertent sur les conséquences d'un recul des objectifs environnementaux

A l'heure où des voix s'élèvent pour revoir à la baisse les seuils de la RE2020, cinq fédérations et associations (**Filière Hors-Site France, ACiM, Fedecomat, AICB et RFCP**) représentant les professionnels de la construction biosourcée, hors site et les négoces en éco-matériaux affirment leur souhait de **maintenir les objectifs de la RE2020** aux seuils et dans les délais actuellement en vigueur.

Dans un plaidoyer, ils alertent les pouvoirs publics sur les risques d'une **remise en cause de la trajectoire carbone** pour les filières professionnelles de la construction.

Fragiliser les filières de la construction et le développement des territoires

Une remise en cause des ambitions initiales de la RE2020 compromettrait les investissements réalisés depuis plusieurs années par les acteurs de la construction, tant sur le plan industriel que territorial.

À titre d'exemple :

- Les industriels de la construction biosourcée ont investi 150 millions d'euros ces cinq dernières années et prévoient 80 millions supplémentaires d'ici 2030, pour porter la capacité de production à 80 millions de m² de matériaux biosourcés (capacité aujourd'hui utilisée à moins de 50 %).
- Les acteurs du hors site, quant à eux, ont investi en avance de phase : leur outil industriel est déjà en mesure de doubler la production à équipement constant.

Tout report ou réduction de l'ambition environnementale risquerait d'affaiblir la dynamique engagée, de ralentir les innovations et de compromettre le retour sur investissement, décourageant ainsi les engagements industriels.

Une dynamique territoriale vertueuse à préserver

Le développement des filières matériaux et du hors site s'inscrit dans une logique de réindustrialisation au service des territoires. Les usines et sites de production sont majoritairement implantés dans des zones peu denses, contribuant activement à la revitalisation économique locale. Ces implantations génèrent des emplois qualifiés, de la valeur ajoutée et des synergies avec les écosystèmes industriels régionaux.

Revenir sur les objectifs de la RE2020, ce serait aussi fragiliser une dynamique de création d'emplois et de développement territorial au cœur des politiques d'aménagement durable.

Un enjeu de pratiques plus que de réglementation

Les cinq fédérations tiennent également à souligner que les difficultés rencontrées aujourd'hui dans l'application de la RE2020 tiennent davantage à des problématiques de pratique qu'à un excès d'ambition réglementaire.

Une inflation des exigences et un affaiblissement du rôle des concepteurs

La commande publique et privée est aujourd'hui marquée par une accumulation d'exigences multiples sans hiérarchisation claire : performance énergétique, coût, délai, intégration de matériaux biosourcés ou de réemploi, modes de transport, approche constructive, etc. Ce cumul d'objectifs, parfois peu réalistes et contradictoires, complexifie les opérations, alourdit les procédures et engendre des surcoûts.

Par ailleurs, le déplacement progressif de la prescription technique du maître d'œuvre vers le maître d'ouvrage prive les concepteurs de leur capacité à proposer les solutions les plus adaptées au contexte de chaque projet. Il est essentiel que les maîtres d'ouvrage priorisent leurs objectifs et adoptent des méthodes d'achat favorisant l'intelligence collective. C'est à cette condition que les réponses techniques et économiques pourront être plus équilibrées, efficaces et durables.

Une nécessaire courbe d'apprentissage pour les professionnels

L'expérience de la RT2012 l'a montré : toute nouvelle réglementation implique une phase d'adaptation. Selon une étude de l'UNTEC (Observatoire permanent des coûts de la construction, Impact de la RT2012 et prospectives concernant la RE2020), la courbe d'apprentissage des acteurs a généré un surcoût temporaire de quelques années, rapidement amorti. Il en va de même pour la RE2020.

Les professionnels de la construction en sont pleinement conscients : il leur faut du temps, des retours d'expérience et un accompagnement adéquat pour intégrer efficacement les nouvelles exigences et optimiser les coûts.

Réinterroger la notion de coût au m²

L'analyse du seul coût au mètre carré masque une réalité plus complexe. Toujours selon l'UNTEC, le surcoût moyen lié au seuil 2028 de la RE2020 serait de l'ordre de 7 %, dont seulement 1 % lié aux matériaux biosourcés et 1 % à l'indicateur carbone IC_{Construction}.

Mais ce surcoût doit être mis en perspective avec les bénéfices concrets : réduction des déchets et des transports, diminution des coûts d'exploitation, durabilité, évolutivité des usages, facilitation du réemploi, etc. La construction hors site en particulier permet d'optimiser les ressources tout au long du cycle de vie du bâtiment.

*« L'urgence n'est pas de revoir les objectifs de la RE2020 à la baisse. L'enjeu réel à court terme est de **soutenir la montée en compétence** des acteurs de la filière via des guides pratiques et des outils adaptés, des formations ciblées, le partage de retours d'expérience et un travail d'objectivation, mais aussi via la mise en réseau des parties prenantes au sein des territoires.*

C'est ainsi que les professionnels pourront pleinement s'approprier les exigences de la RE2020, améliorer la qualité des projets et maîtriser les coûts, tout en répondant aux enjeux climatiques et économiques de la construction de demain », déclarent Éric Aurenche (ACIM), Céline Beaujolin (Filière Hors-Site), Vincent Hannecart (AICB), Julie Laurin (RFCP), Jean-Luc Lesoin (FEDECOMAT) et Jonathan Leplay (FEDECOMAT).

A propos de l'association Filière Hors-Site France

L'association Filière Hors-Site France a pour mission d'accompagner au changement les acteurs de la filière construction (neuf, rénovation) : sensibilisation, formation, développer d'outils et de référentiels communs, proposition d'évolution des cadres réglementaires. Elle rassemble aujourd'hui plus d'une centaine d'acteurs de la filière construction (aménageurs, promoteurs, bailleurs sociaux, constructeurs, industriels, bureaux d'études...) dans le but de faire évoluer les pratiques constructives.

www.filiere-hors-site.fr

A propos de l'ACiM

Les missions de l'ACiM, syndicat professionnel des Acteurs de la Construction Industrialisée et Modulaire, sont de promouvoir les métiers de la construction modulaire et des bâtiments industrialisés, de représenter les acteurs du marché auprès de toutes instances normatives et/ou réglementaires se rapportant à la construction, l'urbanisme et la fiscalité, d'élaborer les documents spécifiques à ces métiers, de valoriser l'offre produits / services et de définir des minima de qualité et de sécurité et les faire connaître.

www.acim.fr

A propos de la Fédécomat

La Fédération des Négoces en Eco-Matériaux (Fédécomat) a été créée en 2024 pour structurer et promouvoir cette filière en plein essor. Elle fédère des acteurs engagés autour d'une charte de qualité, défend leurs intérêts auprès des institutions et œuvre à la reconnaissance de leur rôle clé dans la transition écologique du bâtiment.

fedecomat.org

A propos de l'AICB

L'Association des Industriels de la Construction Biosourcée (AICB) représente les industries françaises produisant des matériaux à destination du marché de la construction à partir de ressources renouvelables et locales issues de la biomasse végétale (bois, chanvre, lin, paille, herbe...), animale (laine de mouton) ou des filières de recyclage (papier, textile).

www.batiment-biosource.fr

A propos du RFCP

Le Réseau Français de la Construction Paille (RFCP) fédère depuis 2006 les acteurs de la filière paille : constructeurs, architectes, bureaux d'études, formateurs, collectivités... Il promeut l'usage de la paille dans le bâtiment, en assure la reconnaissance via les Règles Professionnelles validées par la C2P, et pilote la formation « Pro-Paille » à l'échelle nationale. Le RFCP est l'interlocuteur de référence pour une filière en forte croissance.

www.rfcp.fr

Contact presse : Agence Bâti Visibilité

Anne-Cécile Bacquet | Tél. : 06 45 61 63 59 | acbacquet@bati-visibilite.com

Contact : Association Filière Hors-Site France

Léa Delpéch | Tél. : 07 66 68 67 31 | lea.delpéch@filiere-hors-site.fr